

Risques naturels et technologiques

Département
de la Seine-Maritime

YVETOT

INFORMATION

DES POPULATIONS

LA LETTRE DU MAIRE

« Notre commune est exposée à 3 risques majeurs : 2 risques naturels et 1 risque technologique.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a le droit d'être informé.

Ce présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à YVETOT : inondation, mouvement de terrain et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'Etat vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet ».

Le Maire

La commune d'YVETOT est exposée à :

- 2 risques naturels



Inondation



Mouvement de terrain

- 1 risque technologique



Transport de
matières dangereuses

L'INFORMATION PREVENTIVE

L'information préventive a été instaurée par l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987 : « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger (loi intégrée à l'article L.124-2 du Code de l'Environnement). Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur de leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.

VILLE D'YVETOT



PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

LES RISQUES NATURELS

Risques

Prévention

Inondation



- La commune d'YVETOT est concernée par du ruissellement essentiellement d'origine urbaine lors d'orages exceptionnels.
- Un état de catastrophe naturelle a été constaté en juin 1993, juin 1997 et mai 2000.
- Des sous-sols ou rez-de-chaussée d'habitations sont exposés dans les secteurs suivants :
 - carrefour RD 5 / RD 131
 - le pont de Cany
 - rue du Mont joly
 - quartier du Fay
 - fossé entre la rue du Dr Richard et la rue Gambetta
 - rue Réfigny
 - rue du Bois-Ouf
 - rue de la Plaine
 - rue du Cornet
- Le centre de loisirs, l'école maternelle, la crèche et la station d'épuration ont subi ces inondations.

- Une retenue des eaux de ruissellement a été réalisée en 1997 sous la forme d'une prairie inondable.
- Divers aménagements ont été effectués en 2000 pour lutter contre les inondations (réalisation de fossés, de trottoirs avec caniveaux, de bordures pour canaliser les eaux pluviales....).
- Le réseau pluvial a été amélioré en 2001 avec la pose de 3 avaloirs supplémentaires.
- La commune d'YVETOT est maître d'ouvrage d'une étude globale et intégrée du bassin versant de la Rançon et de la Fontenelle.
- Sur l'initiative du préfet, un syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'entretien de ce bassin versant a été créé le 5 février 2001 afin d'entreprendre des travaux de prévention à plus grande échelle.

Mouvement de terrain



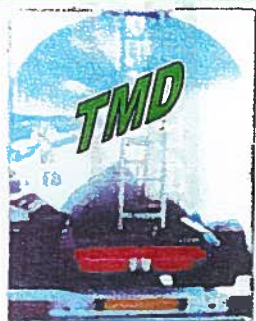
- De nombreuses cavités souterraines ont été recensées sur le territoire communal : anciennes sablières, cailloutières, marnières, bétoires ainsi que des puits. Elles sont souvent localisées en zone urbanisée.
- L'information issue d'archives communales ou d'indices de surface a fait l'objet d'inventaires réactualisés depuis 1984. En 2001, 169 indices de cavités souterraines sont recensés sur le territoire communal.
- De nombreuses études sont réalisées pour caractériser le risque lié à des indices proches de constructions envisagées.

- Un inventaire communal des cavités a été réalisé par le Centre d'Études Techniques de l'Équipement (CETE) pour une prise en compte du risque dans le Plan d'Occupation des Sols (POS) révisé en juin 2000. Ce document est consultable en mairie.
- La cartographie « cavités souterraines » ci-annexée est un inventaire non exhaustif des indices de marnières, sablières, cailloutières, bétoires et des anomalies de surface. Cet inventaire est susceptible d'être modifié en fonction des études réalisées ou d'éléments nouveaux portés à la connaissance du maire.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Risques

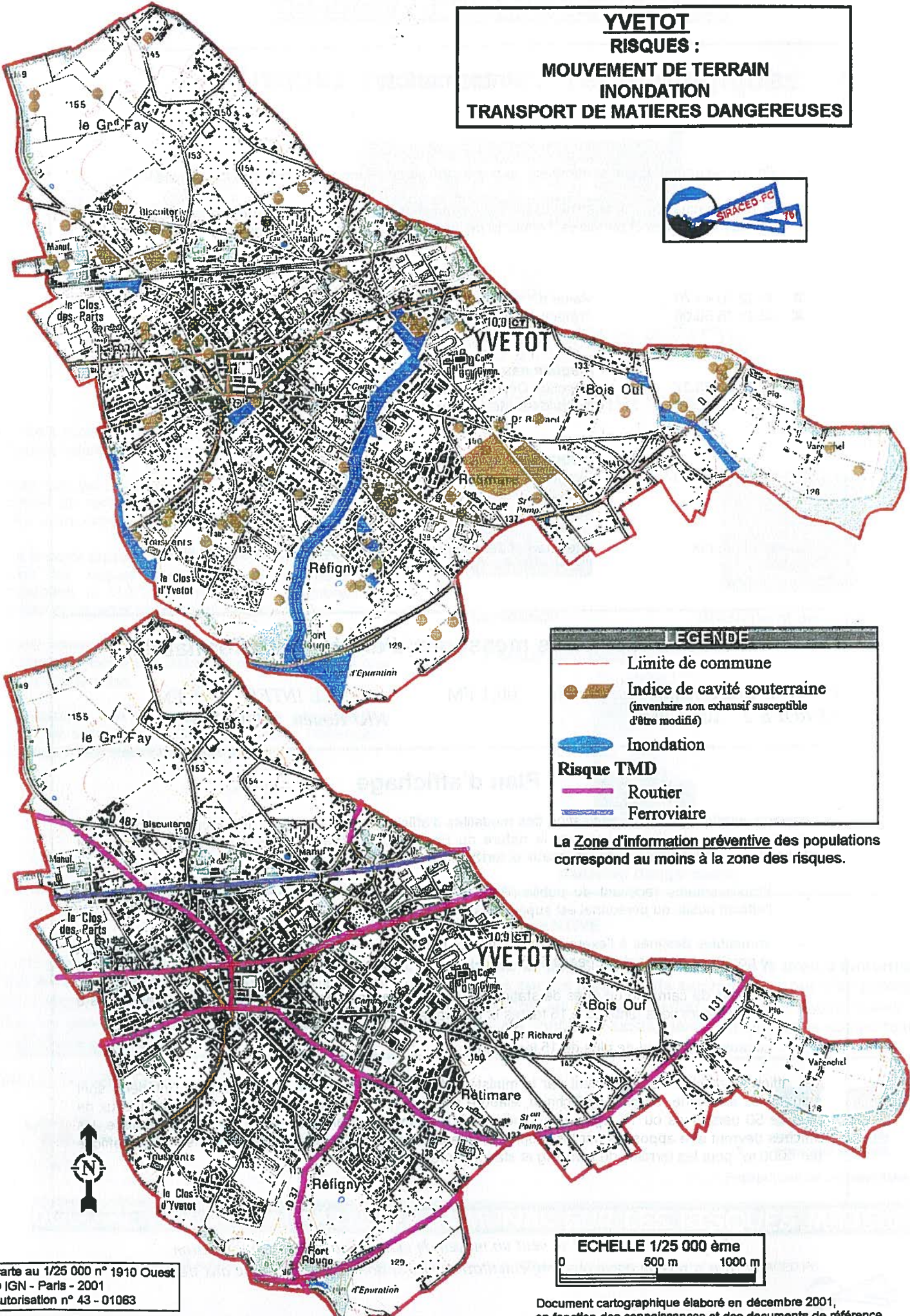
Prévention



- Le transport de matières dangereuses dans la commune d'YVETOT a lieu par voie routière, et par voie ferrée.
- Les principaux axes routiers concernés sont la route nationale RN 15, les routes départementales D 37, D34 et D 5, ainsi que la rocade 131 E. Il s'agit essentiellement d'un flux de transit.
- L'axe SNCF concerné est la ligne Rouen / Le Havre

- **Une réglementation rigoureuse** portant sur la formation des personnels de conduite, la construction de citernes selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques et l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés (code de danger, code matière, fiche de sécurité)
- **Des plans de secours** sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.

YVETOT
RISQUES :
MOUVEMENT DE TERRAIN
INONDATION
TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



LEGENDE

- Limite de commune
- Indice de cavité souterraine (inventaire non exhaustif susceptible d'être modifié)
- Inondation
- Risque TMD**
- Routier
- Ferroviaire

La Zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques.

- Carte au 1/25 000 n° 1910 Ouest
 - © IGN - Paris - 2001
 - Autorisation n° 43 - 01063



Document cartographique élaboré en décembre 2001, en fonction des connaissances et des documents de référence.

Information

- En cas de danger grave et imminent, la population serait informée par la police municipale.
- Si une évacuation s'avérait nécessaire, la population pourrait être hébergée dans les gymnases, écoles maternelles et primaires, l'auberge de jeunesse, la maison des jeunes et le centre de loisirs.

☎ 02.32.70.44.70

Mairie d'YVETOT

☎ 02.32.76.50.00

Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC)

Risques naturels

☎ 02.35.58.53.27

Direction Départementale de l'Équipement (DDE)

☎ 08.92.68.02.76

Répondeur Météo-France ☎ www.meteo.fr

Risques technologiques

☎ 02.35.52.32.00

Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)

☎ www.prim.net

Site Internet du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement sur les risques majeurs

Radios diffusant les messages d'alerte et d'information

FRANCE BLEU Haute-Normandie 100.1 FM
EUROPE 2 104.1 FM

FRANCE INTER 96.5 FM
NRJ Rouen 100.5 FM

Plan d'affichage

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et terrains suivants :

- Établissements recevant du public (R.123.2 du Code de la Construction et de l'Habitation dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes),
- Immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- Terrains de camping ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- Locaux d'habitation de plus de 15 logements.

Les affiches, établies conjointement par le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Intérieur, sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie risque par risque les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées. Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée de bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m² pour les terrains de camping et stationnement de caravanes.

Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'a pas de caractère réglementaire et n'est donc pas opposable aux tiers